

# Compte rendu de la séance du mardi 12 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance: Claire LOMPECH

## Ordre du jour:

### **Tour de table des différentes commissions.**

Vote du compte de gestion.

Vote des 4 taxes.

Vote du budget primitif 2016.

Délibération cuisine plus mobilier salle des fêtes.

Rapport du technicien des bâtiments de France.

Rapport technique Conseil Départemental points noirs RD 40 "Mr Seris".

Point sur la vente du presbytère.

Questions diverses.

### Délibérations du Conseil:

#### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

#### **OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux.**

*Le conseil municipal étudie l'état n° 1259 présent é par le Maire, portant modification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2016.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :*

#### **Vote des taux des Impôts directs locaux.**

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>	<i>Bases</i>	<i>Produit</i>
<i>D'habitation</i>	<i>6.42</i>	<i>183 600</i>	<i>11 796</i>
<i>Foncière (bâti)</i>	<i>6.22</i>	<i>108 000</i>	<i>6 720</i>
<i>Foncière (non bâti)</i>	<i>46.41</i>	<i>7 600</i>	<i>3 527</i>
<i>CFE</i>	<i>10.04</i>	<i>3 900</i>	<i>391</i>

#### Vote du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAFFY André

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

### Vote du compte de gestion CCAS Blars

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAFFY André

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

### Création, adhésion et participation au "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot"

Vu les statuts du "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot" ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 3 voix contre :

de prendre un temps de recul de six mois et de remettre ce vote à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

### Achats de tables salle des fêtes

Le Maire indique au conseil Municipal que les tables de la salles des fêtes sont maintenant très vétustes et devenues dangereuses.

Plusieurs devis ont été réalisés pour remplacer ces 25 tables, et une opportunité s'est présentée permettant de les acquérir avec une réduction d'environ 35 % à la société COMAT ET VALCO Equipements.

Cet investissement serait donc de 1748 € pour une totalité de 25 tables.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de porter cette somme au budget d'investissement au compte 2138 programme 1019.

### Aménagement cuisine salle des fêtes

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de terminer l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes.

Trois devis ont été réalisés, il en ressort que le devis le plus adapté et de meilleurs rapport qualité prix est celui de l'entreprise ANGIBAUD Équipement.

Ce devis qui permettra de terminer l'aménagement de la cuisine s'élève à 3905 €.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de choisir ce fournisseur et de porter au budget d'investissement la somme de 3905 € au compte 2138 programme 1019

### Vente du presbytère

Concernant la vente du presbytère, votée par délibération DE\_2014\_30 du 14 avril 2014, le Maire fait lecture de la proposition d'achat argumentée, reçue en date du 1er avril 2016.

Il en ressort que le prix proposé est de 120 000 € net vendeur,

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote :

4 voix contre  
1 abstention  
6 voix pour

Le presbytère sera vendu pour la somme de cent vingt mille euros net vendeur.

### Achat de décors de Noël pour la Commune

Le Maire indique aux élus qu'il serait peut être souhaitable cette année, d'acheter les décors de Noël plutôt que de les louer comme cela s'est fait jusqu'à maintenant.

Il indique que chaque année, la commune consacre un budget d'environ 600 € ou 700 € pour cette prestation qui n'est pas toujours à la hauteur de ses attentes.

Il propose plusieurs solutions aux élus qui après en avoir délibéré, et avoir apporté quelques modifications, décident à l'unanimité d'opter pour le devis de la Société SEDI pour un montant de 917.38 € TTC

## Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune de Blars,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Blars pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 195 732.68 Euros**

**En dépenses à la somme de : 195 066.68 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 524.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 280.00
014	Atténuations de produits	6 756.00
65	Autres charges de gestion courante	31 090.00
66	Charges financières	2 900.00
022	Dépenses imprévues	2 512.26
023	Virement à la section d'investissement	35 848.19
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>120 910.45</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	864.00
73	Impôts et taxes	34 336.00
74	Dotations et participations	45 804.00
75	Autres produits de gestion courante	8 319.24
77	Produits exceptionnels	1 444.80
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 142.41

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>120 910.45</b>
---	-------------------

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	878.00
21	Immobilisations corporelles	37 832.00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 057.19
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 389.04
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 156.23</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 961.00
16	Emprunts et dettes assimilées	666.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 514.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 167.04
165	Dépôts et cautionnements reçus	666.00
021	Virement de la section de fonctionnement	35 848.19
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 822.23</b>

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

### **Questions diverses :**

A la demande d'un élu, plusieurs problèmes ont été soulevés concernant le fonctionnement au sein du Conseil Municipal :

- Manque de communication interne.

Réponse : La communication ne se fait pas à sens unique.

- Remise en cause de la présence de la secrétaire de mairie au Conseil Municipal.

Réponse : La décision de la présence ou non de la secrétaire de Mairie aux séances du Conseil Municipal incombe au Maire. Ce dernier indique en séance qu'il souhaite la présence de la secrétaire de Mairie aux réunions et que c'est pour cela qu'il a recruté une personne habitant le village.

- Remise en cause de la présence de la tête de cerf dans la salle des fêtes

Réponse : Ce trophée a été offert à la commune par la plus ancienne association du village. Il est donc légitime qu'il puisse orner la salle polyvalente. En tout état de cause il peut être retiré sur demande lors de certaines manifestations.

- Remise en cause du choix des peintures de la salle des fêtes.

Réponse : Ce choix, très limité, a été contraint par des obligations techniques et de concordances.

### **Confinerent des basses-cours :**

Il est porté à la connaissance du conseil le retour des fiches de recensement des basses-cours.

Conformément à la directive de la préfecture, l'ensemble des fiches et un récapitulatif du cheptel sera transmis à la préfecture pour le 15/04/2016.

**Points noirs sur la départementale 40 :** Suite au rapport de Monsieur SERIS, chef du service territorial routier du secteur de Cahors, concernant les points suivants :

- Virage après "les trois ânes",
- Balise aux combes d'Orgniac
- Identification des carrefours,
- Signalisation verticale,
- Modification du tracé dans le centre bourg,

Il faut noter que ces sujets sont pris en compte par le département. Il sera toutefois nécessaire d'adhérer au SDAIL pour valider et aboutir sur certains de ces travaux.

**Information circuit de bourg :**

L'animation circuit de bourg, organisée le 25 juin 2016 par la CCCLM en collaboration avec le conseil municipal utilisera les sites historiques du village notamment l'ancien presbytère avec l'accord des acquéreurs qui sont très heureux de pouvoir participer à cette animation et par la même, rendre service à la commune.